



Restauration scolaire

Fiche d'inscription 2020 / 2021

Régime de demi-pension au forfait

La souscription au forfait est un engagement annuel de la famille. Tout trimestre commencé sera donc à régler en totalité.

Toutefois, à la fin de chaque trimestre, le changement de régime est possible sur demande écrite d'un responsable légal adressé au Chef d'établissement 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour une mise en œuvre au 1^{er} jour du trimestre suivant, soit :

- Avant le 7 décembre 2020 pour un changement pour le 2^{ème} trimestre
- Avant le 1^{er} mars 2021 pour un changement pour le 3^{ème} trimestre

ESTIMATION	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	PRIX DU REPAS
DEMI-PENSION 4 JOURS	171.36€	81.60€	127.84€	2.72€
DEMI-PENSION 4 JOURS AVEC LA PARTICIPATION DE LA CAF (SAUF BTS)	152.45€	72.60€	113.74€	2.42€

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par la Région à compter du 1^{er} janvier 2021.

Afin d'éviter aux familles des élèves boursiers de faire l'avance des frais de demi-pension, le montant des bourses permettra de réduire voir d'annuler la facture de demi-pension.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler les frais de cantine, vous pourrez faire appel au fonds social moyennant des conditions de ressources.

Des remises d'ordre peuvent être accordées dans les cas suivants :

- Raison de santé sur justificatif médical remis au service de gestion à partir de 2 semaines consécutives d'absence (hors période de vacances)
- Stages, à condition que le repas ne soit pas pris dans l'établissement
- Fermeture exceptionnelle si le repas n'est pas fourni par l'établissement

La carte de restauration est obligatoire.

A remettre obligatoirement dans le dossier d'inscription à la rentrée

NOM, prénoms de l'élève en classe de

NOM, prénoms du resp. légal

- Je souhaite que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2020/2021
- Ne souhaite pas que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2020/2021

Signature



Boursiers

Tous les élèves boursiers qui s'inscrivent en

- 2nde GEN et TECH
- 1^{er} année de BAC PRO
- 1^{er} année de CAP

Devront obligatoirement remettre dans le dossier d'inscription qui sera remis aux élèves dans la semaine de la rentrée les documents suivants

- Copie de la **notification de droit ouvert** à la bourse 2020/2021 (retirée au collège pour les élèves entrant en 2nde). L'original est à garder pendant toute la période du lycée
- Original d'un **RIB au nom et prénom du responsable inscrit sur la notification de droit ouvert**. Inscrire le nom, prénom et classe de l'élève à l'avant du RIB